

N° DEL/2026-005



Communauté de Communes
Ventadour Egletons Monédières

Séance du 2 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 27 janvier 2026

PRESENTS (31)

Délégués titulaires (30) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, M. DUBOIS Francis, Mme DUBOCHAUD Patricia, Mme GUICHON Marion, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (1) : M. LOUCHART Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AUDUREAU Agnès, Mme BOUILLON Ludivine, M. BRETTE Gérard, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. BRETTE Gérard a donné procuration à M. ZANETTI Fernand,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. TAGUET Jean-Marie,
Mme FRAYSSE Marie a donné procuration à M. MENUET Jean-François,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à M. DATIN Yves.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Souscription de parts sociales de la SCIS-SAS Ceinture Verte Terroirs de Haute-Vienne

M. le Président informe le Conseil que La Ceinture Verte, Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiées, a pour but de développer un modèle de ferme de proximité qui accroisse le revenu disponible moyen des exploitants.

L'objectif premier est de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs en maraîchage diversifié en leur assurant les conditions pour atteindre un revenu disponible accru, dans le cadre d'un modèle économique équilibré, condition pour un déploiement massif du dispositif.

Pour atteindre ces objectifs, la SCIC investit en amont avec l'acquisition du foncier agricole (entre 2 et 10 ha), la mise en place d'un système d'irrigation (pompage ou forage), l'installation de serres (1 500 m²) et de bâtiments agricoles.

Ces investissements permettent que les futurs exploitants agricoles puissent commencer leurs activités dans des bonnes conditions de travail sans pour autant avoir besoin de recourir à des emprunts bancaires.

Le modèle économique de la SCIC est basé sur le paiement de cotisations fixes progressives par les maraîchers.

Les atouts de ce modèle sont de simplifier les démarches et réduire les investissements pour les porteurs de projets ; offrir de l'accompagnement techno-économique pour trouver des meilleurs débouchés de vente ; bénéficier de la participation à un cercle d'acteurs institutionnels engagés dans un même objectif et profiter d'un investissement initial allégé pour la collectivité.

La Ceinture Verte pourrait ainsi permettre, à moyen et à long terme, de pérenniser le foncier agricole, d'attirer des nouveaux agriculteurs, d'augmenter la production maraîchère locale et, par conséquent, de développer cette filière.

Les collectivités territoriales qui souhaitent adhérer à la démarche peuvent devenir actionnaires de la SCIC en souscrivant des parts sociales.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de soutenir la filière agricole, d'encourager le développement d'une agriculture favorisant le circuit local,

Considérant l'intérêt d'intégrer la SCIC afin de disposer d'une expertise technique et financière permettant un accompagnement renforcé de porteurs de projets,

M. le Président propose d'adhérer à la SCIC Ceinture Verte terroirs de Haute-Vienne, qui ambitionne de s'étendre à l'ensemble du Limousin en souscrivant 5 parts sociales pour une valeur totale de 500 € ;

M. Jean-François LAFON, Maire de la Commune de Soudeilles, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la souscription de 5 parts sociales au sein de la SCIC-SAS Ceinture Verte Terroirs de Haute-Vienne, pour un montant total de 500 € ;
- **Autorise** Monsieur le Président, à signer le bulletin de souscription ;
- **Inscrit** les crédits, afférents à la présente délibération, au budget ;
- **Charge** Monsieur le Président de notifier la présente délibération à la SCIS-SAS Ceinture Verte Terroirs de Haute-Vienne.

POUR : 37
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 3 février 2026**

Le Président,


Charles FERRÉ
Maire de la Communauté de Communes
Ventadour-Egletons-Morédières



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26